

Mise à disposition du SSM

Evaluation globale de la situation du marin

Intervention sociale et partenariat

Accompagnement dans la reprise du parcours professionnel

Le SSM est acteur de prévention

Le SSM est à l'interface entre vie professionnelle et vie personnelle

Le SSM facilite l'accès aux droits et aux réseaux d'aide

Préparation à la reprise du travail maritime ou au reclassement professionnel

Signalements spontanés



Les marins
Les entreprises
Le Médecin des Gens de Mer
Le médecin traitant
Les centres hospitaliers...

Signalements institutionnels



Signalements ENIM des marins en arrêt de travail de + de 60 jours

Le SSM se met à disposition des marins individuellement et organise des réunions d'information collective.

- Ecoute active
- Contextualisation de la demande : prise en compte des enjeux du milieu professionnel maritime
- Prise en compte des enjeux personnels : santé, budget, famille...
- Elaboration d'une stratégie et appui pour un retour à l'emploi ou pour une réorientation.

Information pour l'accès aux droits :

Prestations et pensions ENIM,
Règlementation liée à l'inaptitude,
Droit du travail,
MDPH et demande de RQTH...

Orientation vers les partenaires & coordination :

Service de Santé des Gens de Mer
Contrôle Médical & Centre des Prestations Maladie ENIM,
Direction de la Mer et du Littoral,
Réseaux extérieurs (conseil général, CCAS...)

Appui pour le maintien dans l'emploi

Coordination des acteurs du milieu professionnel pour faciliter les conditions de la reprise du marin

Soutien dans les reprises avec restriction d'aptitude:

Aide à la constitution du dossier MDPH
Informations et liaisons nécessaires à la reprise: employeur, médecin, services d'appuis (SAMETH, COMETE...)

Orientation professionnelle suite à l'inaptitude :

Ecoute et soutien face à la décision
Information des dispositifs d'aides
Mise en contact du marin avec les acteurs ciblés
Veille du parcours

Partenariat du SSM avec les acteurs spécifiques et mutualisation des ressources :

dispositifs de remobilisation (PPS, PSOP, MOAIJ...), centres de pré-orientation et de rééducation professionnelle, Cap Emploi et AGEFIPH, Centres de formation...

Quelques chiffres clés*

Le SSM rencontre plus de **5000 actifs** par an.
L'accompagnement des marins en arrêt de travail représente environ **20%** de l'activité du SSM. Le SSM reçoit **60%** des marins signalés par l'ENIM, en arrêt de plus de 60 jours.

44% des marins en arrêt de travail sont âgés de 45 à 54 ans.

Plus de **250** marins sont déclarés inaptes définitifs à la navigation chaque année.

Le SSM a constitué plus de **100 dossiers MDPH** en 2014.



GLOSSAIRE

ENIM : Etablissement National des Invalides de la Marine

CMM : Collège Médical Maritime

ICS : Indemnités Compensatrices de Salaire
= Indemnités Journalières

MDPH : Maison Départementale du Handicap

PSOP : Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Un réseaux présents dans les 38 plus grands ports français



Du risque d'inaptitude au retour à l'emploi du marin



Siège social : 54 quai de la fosse - 44000 NANTES -

Tél : 02 40 71 01 50 - **Fax** : 02 40 71 01 55

Mail : direction@ssm-mer.fr

www.ssm-mer.fr



**Service Social
Maritime**